RÈGLEMENT OFFICIEL

SAINTÉ CITY RUN – ÉDITION 2026

Samedi 12 décembre 2026

Article 1 – Organisation

Le Sainté City Run est organisé le samedi 12 décembre 2026 au départ et à l'arrivée de la **Place Chavanelle à Saint-Étienne**.
Cette manifestation sportive et festive propose plusieurs formats de courses accessibles au plus grand nombre, dans une ambiance conviviale, lumineuse et animée.
Horaires de l'événement : **16 h à 21 h**.

Article 2 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **1er décembre 2026**, exclusivement sur :
www.saintecityrun.com

Le nombre de participants est limité à **6 000 coureurs** toutes courses confondues.
Toute inscription est définitive.
Accessible grâce au **PPS (Parcours Prévention Santé 5€) - 6&12km CHRONO**
Course en **OPEN, pas de PPS**
Aucun certificat médical n'est demandé, conformément à la réglementation en vigueur.

Conditions d'annulation, de remboursement et de force majeure

Toute inscription au Sainté City Run est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas de non-participation du coureur, quelle qu'en soit la raison, notamment en cas de blessure, de maladie, d'indisponibilité, d'empêchement personnel ou professionnel, ou de tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisation.

Le fait de ne pas prendre le départ de la course, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit à aucun remboursement, total ou partiel, des frais d'inscription.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de l'organisation, notamment en cas de conditions météorologiques dangereuses, de catastrophe naturelle, de décision administrative, de manifestation ou de tout autre événement empêchant le bon déroulement du Sainté City Run, l'organisation se réserve le droit de reporter l'événement à une date ultérieure.

Dans ce cas, les inscriptions resteront automatiquement valables pour la nouvelle date, qui sera communiquée aux participants dans les meilleurs délais.

Le report de l'événement ne donnera pas droit à un remboursement des frais d'inscription.

Article 3 – Les épreuves

Le Sainté City Run propose les formats suivants :

Courses adultes
• 6 km Open
• 6 km Chrono
• 12 km Chrono

Le **6 km Open** est une course loisir non chronométrée, sans classement officiel, mineurs autorisés.

Les courses chronométrées donnent lieu à un chronométrage individuel.

À partir de 17h- Initiations Kids
• Baby Athlé : 700 m
• École d'Athlétisme : 1 400 m• Poussins et Benjamins : 2 000 m
18 h - Zumba Kids
18 h 30 - Grande Zumba animée par Sarah et Fanny du Fit and Dance Studio
19 h 15- Départ du Sainté City Run 6 km (Open et Chrono)
20 h 15- Départ du Sainté City Run 12 km Chrono

Article 5 – Tarifs

Épreuve Tarif
6 km CHRONO
Du 12/09 au 12/10 12 €
Du 13/09 au 01/12 14 €

6KM open 12€

12 km CHRONO
Du 12/09 au 12/10 14 €
Du 13/09 au 01/12 16 €

Initiation Kids 5 €

Article 6 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera à la concession PEUGEOT - S2A.
Adresse :
PEUGEOT - S2A - SAINT-ETIENNE - 13 Rue Gustave Delory, 42000 Saint-Étienne

Horaires
Vendredi 11 décembre
11 h à 19 h
Samedi 12 décembre
10 h à 17 h

Chaque participant devra présenter :
• une pièce d'identité ;
• son numéro de dossard, disponible à partir du **9 décembre** sur **www.saintecityrun.com**.

Le retrait de plusieurs dossards est autorisé sur présentation des pièces d'identité des participants concernés.

Article 7 – Parcours

Le départ est donné Place Chavanelle.
Le parcours traverse notamment :• l'Hôpital de la Charité ;
• la Maison de l'Armée ;
• la Place Anatole-France ;
• la Place du Peuple ;
• le Marché de Noël via les places Jean-Jaurès, Hôtel-de-Ville et Dorian ;
avant un final spectaculaire dans le quartier Saint-Jacques.
De nombreuses animations jalonneront l'ensemble du parcours.

Article 8 – Reconnaissance du parcours – Apéro Run

Une reconnaissance gratuite est proposée avant l'événement.

Date :
Mercredi 18 novembre 2026

Horaire :
18 h 45

Lieu :
Place Chavanelle – Club Keep Cool

Deux parcours seront proposés (6 km et 12 km), encadrés par des coachs et ambassadeurs de l'événement.

Participation gratuite sur inscription sur :
www.saintecityrun.com

Article 9 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter les consignes données par les organisateurs, les bénévoles, les signaleurs ainsi que les services de sécurité.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou si les conditions de sécurité l'exigent.

Article 10 – Droit à l'image

Par leur inscription, les participants autorisent l'organisation à utiliser gratuitement les photographies, vidéos et images réalisées dans le cadre de la manifestation sur tous supports de communication liés au Sainté City Run.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Pour tout renseignement complémentaire :**www.saintecityrun.com**